

FICHE SYNTHÈSE – ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Organisme : QALIGO – Bilans de compétences

Version : Janvier 2026

Cadre de référence : Référentiel National Qualité (Qualiopi)

1. Principe général

QALIGO s'inscrit dans une démarche d'égalité d'accès aux prestations et de non-discrimination. Les personnes en situation de handicap peuvent être accueillies, sous réserve que les conditions d'accompagnement puissent être adaptées de manière raisonnable et compatible avec les modalités de réalisation des bilans de compétences proposés par une structure unipersonnelle.

L'objectif est de proposer un accompagnement individualisé, sécurisé et respectueux des besoins spécifiques, sans sur-promesse ni mise en difficulté du bénéficiaire.

2. Information et accessibilité

L'information relative à l'accessibilité et à la prise en compte des situations de handicap est communiquée :

- dans le programme détaillé des prestations,
- dans le livret d'accueil remis au bénéficiaire,
- lors de l'entretien préalable.

Le bénéficiaire est invité à signaler, en amont du démarrage de la prestation, tout besoin spécifique ou contrainte particulière pouvant nécessiter une adaptation.

3. Identification des besoins

L'identification des besoins éventuels repose sur :

- un échange systématique lors de l'entretien préalable,
- et, si nécessaire, l'utilisation d'un questionnaire d'accueil spécifique à la situation de handicap.

Le bénéficiaire peut choisir de formaliser ses besoins par écrit ou de les aborder uniquement à l'oral. Les informations recueillies sont confidentielles et utilisées exclusivement pour organiser les modalités d'accompagnement.

FICHE SYNTHÈSE – ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



4. Modalités d'adaptation possibles

Les adaptations sont étudiées au cas par cas, en fonction des besoins identifiés et des possibilités de l'organisme. Elles peuvent notamment porter sur :

- le rythme des séances,
- les modalités (présentiel, distanciel ou mixte),
- l'organisation temporelle,
- les supports utilisés,
- la structuration des échanges.

Lorsque les besoins dépassent le cadre d'intervention ou les capacités d'adaptation de QALIGO, une orientation ou un échange avec un référent externe (AGEFIPH, MDPH, employeur, autre organisme) peut être proposé, en accord avec le bénéficiaire.

5. Suivi et ajustements

Les modalités d'accompagnement peuvent être ajustées tout au long du bilan, en fonction de l'évolution des besoins exprimés par le bénéficiaire.

Le suivi est assuré notamment par :

- les échanges réguliers avec le bénéficiaire,
- les comptes rendus de séance transmis après chaque session,
- les ajustements organisationnels si nécessaire.

6. Situation à date

À ce jour, QALIGO n'a pas accompagné de bénéficiaire se déclarant en situation de handicap.

Néanmoins, un parcours d'accueil, des outils d'identification des besoins et des modalités d'adaptation sont formalisés et opérationnels, conformément aux exigences du Référentiel National Qualité.

7. Preuves associées

- Livret d'accueil – version en vigueur
- Programme détaillé des bilans de compétences
- Questionnaire d'accueil – situation de handicap
- Charte déontologique (non-discrimination, respect de la personne)
- Plan de veille et d'amélioration continue
- Comptes rendus de séance (suivi individualisé)